



CAPD DU 23 octobre 2012  
DECLARATION PREALABLE  
Matthieu DROUHIN

Madame la Directrice Académique de l'Éducation Nationale,

Cette première CAPD de l'année scolaire se déroule alors que le rapport de la concertation sur la refondation de l'école vient de paraître.

Il permettra de nourrir la future loi d'orientation et de programmation dont l'ambition est de « refonder l'Ecole de la République ».

Le SE-Unsa y participe activement de par ses contributions.

La tâche est immense, l'enjeu est majeur. L'ensemble des personnels de la communauté éducative aspire à de fortes évolutions du système. Il est donc temps de passer de l'habituelle injonction stérile à la construction fructueuse. Le SE-Unsa attend maintenant du ministre qu'il précise les orientations retenues et surtout qu'il élabore un agenda social établissant à la fois l'échéancier de la mise en œuvre et un calendrier de négociations.

En ce qui concerne la formation continue, ce rapport met en avant « la nécessité de rendre effective l'obligation de formation continue pour tous les enseignants, ce qui implique une obligation pour l'état de la mettre en œuvre ».

Le SE-Unsa, dans son enquête « Exigeant pour le changement », montre clairement que pour 82 % des enseignants, il est important, voire indispensable, de proposer à chaque agent, une semaine de stage par an en moyenne, s'appuyant sur les apports de la recherche.

Nous constatons cependant que cette volonté légitime, partagée par le SE-UNSA, ne se concrétise pas sur le terrain.

Certes, en Côte d'or la formation continue existe encore, cependant **le nombre de stages à candidature individuelle a fortement diminué depuis quelques années**. De plus le budget alloué à la formation est en chute vertigineuse ces derniers temps.

**Cette diminution sensible a plusieurs impacts :**

**Le premier : c'est de ne pas répondre aux besoins du terrain** alors que de nombreuses demandes existent dans différents domaines.

**Le deuxième :** c'est le signal envoyé indirectement auprès de nos collègues qui dans certains cas **ne s'intéressent même plus au PAF** sachant très bien que l'offre est limitée et que leur chance d'obtenir un stage est fortement compromise notamment pour les collègues avec petit barème.

Nous déplorons également que les documents transmis soient beaucoup moins complets que les années précédentes :

- Le nombre de places prévues n'est plus présent,
- Le rang des vœux n'est plus indiqué,
- N'apparaît pas non plus les stages déjà effectués en début d'année avec la liste des candidats,
- Le motif de non retenu a également disparu ainsi que la circonscription.

Le SE-Unsa considère ceci comme une régression et demande qu'il y ait au moins les mêmes informations dans les documents que par le passé.

Pour le SE-Unsa, la formation continue est **un élément indispensable** qui garantit une éducation de qualité au sein de l'école publique. **Elle est obligatoire** quand elle porte sur l'amélioration qualitative de la politique éducative et **doit être organisée sur le temps de travail** avec un potentiel de remplacement dédié. Notre organisation revendique que chaque enseignant participe à au moins **une semaine de stage en moyenne par an tout au long de sa carrière.**

Bien évidemment, la question de la formation continue et plus généralement de **la formation** doit être **au cœur de la refondation de l'école.** C'est aujourd'hui que doit non seulement se dessiner mais se construire l'école du XXI<sup>ème</sup> siècle.

La loi d'orientation doit tracer un **cap ambitieux mais réaliste.** Il faut tracer des perspectives claires. Il faut que nos collègues les comprennent et se les approprient, ce qui nécessitera un énorme travail d'accompagnement institutionnel de formation continue, de mise à disposition d'outils pédagogiques, d'expérimentation et d'innovation.

Il faudra faire confiance aux équipes et les accompagner sans les bousculer. La formation continue devra donc intégrer cela ; **elle devra se donner les moyens de son ambition.**